

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le lundi 29 Juin à 19 heures 45 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Travaux de ménage de la Halle des sports et de la salle des fêtes : devis des entreprises
- Montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à verser pour l'année 2015.
- Création d'un sentier de randonnée.
- Demande de travaux de débardage de bois par un particulier.
- Rapport annuel : Eau potable et gaz.
- Chemin forestier appartenant à la commune : demande d'échange.
- Effectif du personnel de voirie.
- Droits de place : Fête patronale.
- Révision d'un loyer.
- Approbation de la révision du Plan local d'urbanisme.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal –

L'an deux mil quinze le lundi vingt-neuf juin à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois, sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU, Mr Yves DELIGNY,

Mrs Eric BOONEN, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT, Olivier HUOT,

Mmes Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Nicole LAUDET, Agnès MELIN.

Etant intéressé à l'affaire, Mr Johnny BREUL n'a pas participé aux débats relatifs à la délibération n° 11 mais a été présent pendant les autres délibérations.

Absents excusés : Monsieur Daniel NIVOIS, Madame Fanny VIGNON (procuration à Madame Ingrid BOURLON).

Mr Benoît DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 23 juin 2015

N° 1 – Travaux de ménage à la Halle des sports et à la salle des fêtes.

Le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour assurer l'entretien de la halle des sports et de la salle des fêtes, notamment en raison des absences des agents.

Aussi, le Conseil municipal est invité à étudier les devis afférents aux travaux de ménage effectués par une entreprise.

Après étude des devis, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre présentée par l'entreprise « CLAIR et NET PROPLETE », 5 rue Placet, EPERNAY, soit :

Halle des sports : 111€ T.T.C par mois,

Salle des fêtes : 351,05 € T.T.C par mois,

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

N° 2 – Répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) .

Le Maire rappelle que conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011, l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ledit mécanisme de péréquation dénommé « Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées selon trois modes de répartition entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres, à savoir :

- 1- conserver la répartition dite « de droit commun »,
- 2 - opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 »,
- 3 - choisir une répartition « dérogatoire libre ».

Le Maire fait part à l'assemblée que le conseil communautaire lors de la séance du 15 juin 2015 a retenu, à la majorité, l'option n° 3 soit la répartition dite « dérogatoire libre » qui nécessite une délibération concordante du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres.

Il ajoute que les quatre délégués de la commune de Saint Martin d'Ablois ont voté contre l'option 3, pour la raison suivante :

- si cette disposition était mise en place, la commune de Saint Martin d'Ablois serait la plus pénalisée alors que ses données financières ne le justifient pas.

En effet, le potentiel financier par habitant, le potentiel fiscal par habitant et le revenu par habitant de la commune sont les plus faibles des onze communes membres de la C.C.2V.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, **n'acceptent pas la répartition « dérogatoire libre ».**

La commune de Saint Martin d'Ablois règlera donc la somme de 16.693 €.

N° 3 – Création d'un sentier de randonnée.

Sur proposition du Président de l'Association Nature et Patrimoine, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un sentier de randonnée sur le territoire de la commune de Saint Martin d'Ablois et demande l'inscription dudit sentier au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (P.D.I.P.R).

N° 4 – Demande de travaux de débardage de bois par un particulier.

Afin d'observer les mesures de sécurité relatives au débardage de bois le long des routes départementales, un propriétaire forestier sollicite la création d'une aire de stockage à l'intérieur de la forêt lui appartenant.

Cette disposition nécessite le renforcement d'un chemin rural.

Aussi, le Maire précise que le propriétaire propose d'aménager à ses frais, ledit chemin.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale accepte cette proposition et charge le Maire ou le Premier adjoint à suivre l'instruction de cette demande.

N° 5 – Rapports annuels : eau potable et gaz.

Le Maire présente et commente les principaux résultats et observations des rapports relatifs à la distribution et à la consommation de l'eau potable et du gaz.

N° 6 – Demande d'échange d'un chemin forestier appartenant à la commune.

Le Maire présente une demande d'échange d'un chemin forestier appartenant à la commune.

Le propriétaire pour des raisons pratiques d'exploitation d'un bois situé en bordure de la départementale D11 souhaite acquérir un chemin forestier communal.

En échange, il propose de céder une partie de la parcelle du bois lui appartenant, mitoyenne à la forêt communale.

Le Conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande sous réserves des dispositions à mettre en œuvre lors de la cession d'un chemin rural.

N° 7 – Effectif du personnel de voirie.

Sur proposition du Maire, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de reconduire pour une durée d'un an le contrat d'avenir d'un agent recruté le 16 juillet 2013.

Il faut noter que l'un des deux agents en contrat d'avenir n'a pas souhaité le renouvellement de son contrat.

N° 8 – Droits de place : fête patronale 2015.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe comme ci-après, les droits de place qui seront demandés aux forains (emplacement et frais d'électricité) lors de la fête patronale :

- Auto-tamponneuses : 210 €
- Autres installation excepté la confiserie : 35 €
- Confiserie : 15 €

N° 9 – Révision de loyers.

En application de l'indice national connu, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la révision de loyers à compter du 1^{er} août 2015 :

logement sis à l'ancien presbytère : 441,11 €
logement sis au Parc du Sourdon : 467,66 €

N° 10 - Location du logement sis à la Foulerie.

Suite à la location du logement sis à la Foulerie à compter du 1^{er} juillet 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le loyer mensuel à 450 €.

N° 11 – Approbation du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire rappelle les conditions de révision du PLU et présente le document tel qu'il peut être soumis à approbation.

Il soumet plusieurs demandes de modification de zonage dont l'une, selon les éléments fournis en dernière minute par l'intéressé, nécessite une étude plus approfondie de la législation et des obligations de la commune

De ce fait, l'approbation définitive du Plan local d'urbanisme ne peut être prononcée ce jour en l'attente des renseignements nécessaires concernant les conséquences du changement du classement de la zone d'une partie du terrain concerné.

La séance a été levée à 23 H 00.

BARROIS Jackie	BOONEN Eric
BOURLON Ingrid	BREUL Johnny
CHARPENTIER Marie-Line	CORNU Laurence
DELIGNY Yves	DUPONT Benoît
FONTANESI Catherine	GUEDRAT Hervé
HUOT Olivier	LAUDET Nicole
MELIN Agnès	